

Compte-rendu de la réunion publique consacrée au projet de requalification de la place Saint-Sernin

> Quartier 1.1 Capitole – Arnaud Bernard – Carmes 23 octobre 2017

> *Lieu* : Salle du Sénéchal

> *Participation* : 37 participants

> *Élues présentes* : Julie ESCUDIER, Maire de Quartier Capitole / Arnaud-Bernard / Carmes
Annette Laigneau, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de Toulouse Métropole, en charge de l'Urbanisme et des Grands Projets

> *Intervenants* :

Joan Busquets et Pieter-Jan Versluys : Cabinet BAU B

Jean-Michel Anjuere : EGIS

> *Services municipaux et métropolitains présents* :

Maurice Pradal - Direction des Grands Projets

Marc Seguela - Direction Générale des Espaces Publics

Laurent Vuillet et Bernard Herret - Direction Infrastructures Travaux et Énergies

Estelle Meyer et Christèle Burghard - Direction Mobilité Gestion Réseaux

Nathalie Duquesne et Régis Miquel - Service Centralité et Commerces

Patrick Couderc - Mission Coeur de quartier

Benoît Lanusse - Atelier du Patrimoine et du Renouveau Urbain

Cathy Sie, Teddie Lorin - Direction de l'Action Territoriale

> *Diaporamas en pièces jointes* :

Diaporama général,

Présentation du projet de requalification,

Présentation de la cinématique des travaux.

Madame Escudier accueille les participants, présente les intervenants et annonce l'ordre du jour de la réunion :

1. Rappel des objectifs du projet
2. Les étapes réalisées et zoom sur la concertation
3. Le projet d'aménagement de la place Saint-Sernin
4. Futur plan de circulation
5. Présentation de l'organisation des travaux et des mesures d'accompagnement

1. Rappel des objectifs du projet

Mme Escudier évoque la Basilique Saint-Sernin comme un joyau emblématique, qui n'est pas mis en valeur actuellement, en raison d'un espace public dégradé et une concentration de véhicules.

Jean Luc Moudenc a donc fait le choix d'intégrer la place Saint-Sernin au projet de requalification du centre-ville.

Mme Escudier présente donc les objectifs fixés pour ce projet, d'ici 2020 :

- Requalifier l'espace public et mettre en valeur la Basilique Saint-Sernin, classée au Patrimoine de l'UNESCO
- Redonner de l'attractivité à la place
- Donner plus de confort aux piétons et modes doux
- Supprimer la circulation de transit, tout en garantissant la circulation des riverains de la place
- Apporter une touche végétale et créer un nouvel espace vert
- Moderniser l'éclairage public

2. Les étapes réalisées et zoom sur la concertation

Mme Escudier fait un point sur l'historique du projet, en rappelant les étapes depuis 2015 :

- 28 septembre 2015 : rencontre avec les associations de quartier.
- 2 novembre 2015 : réunion publique d'information sur les résultats du diagnostic archéologique.
- 30 mai 2016 : présentation à la Commission Nationale des Monuments Historiques.
- 11 juin 2016 : inauguration et ouverture de l'Atelier Grand Saint-Sernin.
- 13 septembre 2016 : réunion publique de concertation : présentation des orientations du projet et lancement de la concertation.

- Du 14 septembre au 15 octobre 2016: concertation en ligne sur le site de Toulouse Métropole. La volonté a été d'ouvrir la concertation au plus grand nombre. La participation a été forte : près de 125 contributions ont été reçues et analysées par les services pour adapter au mieux le projet. Certains contributions ont pu être intégrées au projet, d'autres non. Concernant la préservation des vestiges archéologiques, Toulouse Métropole a recherché des solutions techniques et des matériaux appropriés.
- Novembre et décembre 2016 : rencontres avec le Collectif de sauvegarde de Saint-Sernin.
- 3 janvier 2017 : réunion publique d'information : restitution de la phase de concertation et présentation de l'organisation des travaux concessionnaires.
- Janvier à août 2017 : travaux concessionnaires sur les réseaux souterrains.
- Septembre à novembre 2017 : préparation des travaux d'aménagement.

3. Le projet d'aménagement de la place Saint-Sernin

Joan Busquets présente ensuite le projet de requalification finalisé.

Il resitue la place Saint-Sernin dans le maillage des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et compare l'aménagement des parvis de Saint-Sernin et de Saint-Jacques de Compostelle. Il confirme la nécessité de requalifier la place et de la rendre piétonne pour valoriser la basilique et ainsi créer un espace patrimonial cohérent et harmonieux.

Joan Busquets prévoit différents revêtements et aménagements selon les espaces : parvis Saint-Raymond, parvis de la porte de Miégeville, Logis abbatial avec l'évocation du cloître et enfin le jardin de l'Abside. L'architecte-urbaniste précise également que des calepinages seront réalisés pour évoquer les anciens bâtiments et rappeler ainsi l'histoire du quartier.

Pour se rendre compte des différents matériaux qui seront utilisés, Mme Escudier précise qu'une planche d'essai a été installée à côté du musée Saint-Raymond.

Laurent Vuillet poursuit la présentation en rappelant que les élus ont demandé des études complémentaires pour préserver les vestiges archéologiques. Les objectifs étaient de développer un système d'aménagement réversible (avec des matériaux que l'on peut retirer facilement et à moindre coût) et de réduire les épaisseurs des matériaux. Ainsi la structure sera constituée de dalles en béton armé démontables munies d'ancrage pour le levage et la manutention. Les revêtements en dalles et pavés d'épaisseur adaptée aux usages seront posés sur gravillons. Les joints seront réalisés à l'aide de résine et de salle polymère. Les dalles et pavés pourront être facilement démontés, récupérés et reposés.

Des participants s'interrogent sur le risque de dégradation des vestiges en raison des racines des arbres.

Toulouse Métropole précise que les arbres seront soit plantés à des endroits où les vestiges sont profonds, soit plantés dans des espaces sur-élevés de 70 à 80 cm (ce qui est le cas pour 80 % des arbres prévus. Sur les esquisses : les arbres en marron représentent les végétaux existants, tandis que les arbres en vert sont les nouvelles plantations).

Le Cabinet EGIS confirme que des guides racinaires (bâche polyéthylène) seront installés sur les parois latérales des fosses de plantation (comme ce fut le cas pour la rue de Bayard). Il indique les essences retenues pour Saint-Sernin : Tilleul commun, Tilleul argenté, Tilleul de Crimée, Micocoulier de Provence, Charme commun, Tilleul à petites feuilles, Érable de Montpellier. Ce sont des arbres à faible développement et avec des racines peu profondes.

Joan Busquets ajoute que les arbres ne seront pas plantés dans les perspectives de la basilique, depuis les rues adjacentes : l'objectif est de conserver ces perspectives.

Mme Escudier affirme que la volonté a été d'identifier des matériaux réversibles et des essences d'arbres adaptées avec des emplacements vérifiés au cas par cas, afin de préserver les vestiges tout en rénovant ce site emblématique.

Une question est posée sur la future acoustique de la place Saint-Sernin : est-ce qu'une étude acoustique a été menée pour apprécier les conséquences de l'aménagement (plantation d'arbres, revêtements en matériaux naturels), sur l'acoustique générale autour de la basilique et donc sur la qualité de perception du carillon : altération ou amélioration ?

Mme Escudier et Toulouse Métropole confirment que le retrait des véhicules va apaiser la place, notamment en terme de nuisances sonores. Le carillon de Saint-Sernin sera alors plus appréciable.

Un participant s'interroge sur la rénovation de la rue Saint-Bernard.

Maurice Pradal indique qu'un projet de requalification, du même type que Saint-Sernin, n'est pas prévu à court terme ; néanmoins le Maire-Président a sollicité les services pour qu'une attention soit donnée à l'embellissement de la rue.

Il n'est pas prévu non plus de rénover les autres rues adjacentes. Mais à terme, la volonté est bel et bien d'embellir les rues menant à Saint-Sernin : rue Saint-Bernard, rue Gatien Arnoult, rue Cartailhac, etc.

4. Futur plan de circulation

Estelle Meyer présente le futur plan de circulation sur la place Saint-Sernin. Elle rappelle que la volonté est de réduire au maximum la circulation sur la place pour apaiser le site. Des boucles sont ainsi prévues pour limiter la rotation autour de la basilique : l'objectif est d'orienter les véhicules rapidement vers les rues adjacentes. Ainsi, des sens de circulation vont changer (Gatien Arnoult, place Saint-Sernin entre la rue des Cuves Saint-Sernin et la rue Merly) ; 2 sections actuellement à double sens seront à sens unique (rue des 3 renards, place Saint-Sernin entre la rue Merly et la rue Saint-Bernard).

Des bornes d'accès (Merly et Taur : en rouge sur le schéma) permettront de filtrer l'accès à la place. Seuls les riverains, leurs visiteurs, les professionnels, les livreurs, les véhicules de service et d'urgence pourront accéder à la place Saint-Sernin.

Des bornes de sortie (en noir sur le schéma) empêcheront l'accès aux personnes qui souhaiteraient entrer à contre sens. Ces bornes s'ouvrent de manière automatique.

Ensuite, Estelle Meyer présente 2 scénarios pour les ayants-droit rattachés au contrôle d'accès de la rue du Taur.

Dans le scénario 1, les riverains de la place Saint-Sernin du n°2 au n°16 (et ceux de la courte section de la rue du Taur qui seront au nord du contrôle d'accès) ont accès à la borne de la rue du Taur (les riverains de la rue de Bellegarde (entre St Sernin et Béraldi) auraient dans ce scénario accès à la borne de la rue Merly).

Dans le scénario 2, les riverains de la place Saint-Sernin du n°2 au n°16 (et ceux de la courte section de la rue du Taur qui seront au nord du contrôle d'accès) ainsi que les riverains de la rue de Bellegarde (entre St Sernin et Béraldi) ont accès à la borne de la rue du Taur.

Les participants plaident pour un accès aux deux bornes pour les riverains de la place Saint-Sernin du n°2 au n°16 ainsi que pour les riverains de la rue de Bellegarde (entre St Sernin et Béraldi).

Toutefois, Estelle Meyer précise que l'accès à la Borne Merly ne sera pas utile pour les riverains de Place Saint-Sernin de la section entre le musée Saint Raymond et la rue Bellegarde : les sens de circulation ne permettront plus d'accéder à ces adresses depuis la rue Merly.

Mme Escudier prend note et confirme que l'objectif est de garantir et faciliter l'accès des riverains.

Un riverain s'inquiète de la circulation de poids lourds, rue des Cuves Saint-Sernin, où la largeur de voie est très faible : il y a des risques de dégradation des façades.

Marc Séguela précise que tout projet d'aménagement de voirie est réalisé en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que la Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs, pour vérifier l'accès des camions de pompiers.

En pratique, pour éviter les risques de dégradation sur les façades, les livreurs seront invités à utiliser l'autre voie de desserte pour atteindre les restaurants.

Un riverain regrette que les habitants de la rue des Trois Renards ne puissent pas utiliser la borne d'accès de la rue du Taur, pour circuler sur la place Saint-Sernin.

Estelle Meyer indique que cela nécessiterait de transformer le début de la rue des Trois Renards en passage à vue. Mais ce n'est pas réalisable au regard de la sécurité routière : voie trop étroite pour deux voies de circulation, absence de visibilité empêchant la création d'un passage à vue, présence forte de piétons et de vélos, nombres importants de résidents dans la rue (parking).

Estelle Meyer précise également que même si réglementairement et techniquement, il était possible d'accorder l'accès à la place Saint-Sernin aux riverains de la rue des Trois Renards, alors les riverains

de toute la rue du Taur demanderaient eux-aussi l'accès à la borne, ce qui contrevient au principe d'apaisement de la circulation sur la place Saint-Sernin.

Ainsi, en effet, les riverains de la rue des Trois Renards et de la rue du Taur (situés après la rue Montoyol) n'auront qu'une seule voie de sortie : la rue Cartailhac.

Un participant évoque également la rue Pouzonville où les trottoirs sont étroits, alors qu'il y a un flux important de piétons (établissement scolaire) et un flux de véhicules.

Mme Escudier indique que des comptages de vitesse ont été réalisés avant la mise en place de la piétonisation du quartier Arnaud Bernard. D'autres seront réalisés après afin de mesurer les effets et d'envisager des solutions pour réduire le flux et la vitesse si besoin. Sans attendre, une signalétique sera installée en amont pour limiter la circulation rue Pouzonville. En parallèle, l'élue précise qu'une étude est en cours pour réaménager l'espace public, de façon à agrandir les trottoirs.

Un participant s'interroge sur la circulation des vélos sur la place Saint-Sernin.

Estelle Meyer indique que les voies de circulation sur la place qui seront sous contrôle d'accès auront un statut d'aire piétonne, et ainsi, conformément à la réglementation, les vélos pourront circuler librement, en laissant la priorité aux piétons et en réduisant leur vitesse.

Une riveraine s'interroge sur l'installation d'une sanisette.

Maurice Pradal confirme qu'une sanisette sera installée aux abords des équipements sportifs de Saint-Sernin. Des recherches sont en cours pour compléter ce dispositif. L'Architecte des Bâtiments de France devra donner son accord.

5. Présentation de l'organisation des travaux et des mesures d'accompagnement

Bernard Herret présente ensuite la cinématique des travaux d'aménagement de février 2018 à novembre 2019. Il précise qu'il s'agit d'un phasage prévisionnel, car le choix des entreprises n'a pas encore été effectué : la cinématique pourrait évoluer. De même, divers aléas (climatique, technique, etc.) pourraient perturber l'avancée des travaux.

Néanmoins, l'objectif de ce soir est de présenter l'organisation générale des travaux : le chantier évolue phase par phase. En 2018, seront réalisés les travaux sur la partie ouest (parvis Saint-Raymond, parvis de la port de Miégeville), en 2019, la partie est sera réalisée.

Mme Escudier présente le dispositif d'information mis en œuvre par Toulouse Métropole : deux médiateurs sont à l'écoute des riverains et des professionnels durant les travaux. Ils informent régulièrement les riverains sur l'évolution des travaux et les différentes contraintes, à travers des avis distribués dans les boîtes aux lettres ou affichés sur les portes des immeubles.

Ils sont joignables du lundi au vendredi : au 06 09 78 72 05 / 06 03 71 75 61 et par mail:

mediateurs.toulouse-centre@toulouse-metropole.fr

Mme Escudier rappelle qu'elle reste également à l'écoute des habitants et des commerçants (julie.escudier@mairie-toulouse.fr).

L'élue clôture la réunion en remerciant les participants et en rappelant que le projet de requalification de la place Saint-Sernin est une opération majeure à l'échelle de Toulouse, de la métropole et au-delà. Le maximum a été fait pour intégrer les contributions des participants à la concertation. En effet, des ajustements ont été réalisés pour affiner et enrichir le projet.

Mme Escudier remercie également les intervenants et indique que tous les documents et le compte-rendu seront mis en ligne sur les sites internet de la ville et de la métropole. Ils seront également diffusés au fichier contact de la Direction de l'Action Territoriale.